

Pour certains, du combat, toujours du combat...mais point trop n'en faut non plus !

Le 12 juillet dernier, lors du comité technique ministériel, un vote a été proposé aux organisations syndicales en faveur ou non de l'abrogation de l'indemnité de 500 € à l'année pour les collègues qui effectuaient au moins trois HSA. Comme la CGT et le Sgen-CFDT, la FSU a voté pour l'abrogation. Nous l'assumons pleinement et y reviendrons plus loin. Deux organisations ont voté contre et en font leurs choux gras*. L'une d'entre-elles est la fédération à laquelle est affilié le syndicat qui se revendique majoritaire en LP. Et ses contorsions pour expliquer ce vote en contre valent leur pesant de cacahuètes. Après sa tentative de vouloir donner des leçons de morale (comme d'habitude) aux organisations qui n'ont pas eu le même vote, ce syndicat explique dans sa note de Bordeaux qu'il milite depuis toujours contre les heures supplémentaires mais...qu'il « est difficile de refuser de prendre des HSA sous peine de créer des dysfonctionnements majeurs dans l'établissement. » Et cerise sur le gâteau : « Nous savons bien que ce n'est pas parce que nous allons refuser de faire des HSA que le Recteur va créer des postes » !!!!

T'as raison, plus la peine de se battre si les chefs gagnent toujours et si la démagogie est toujours plus forte...! C'est à mourir de rire quand on voit qu'à longueur de colonnes, depuis des années, il nous rebat les oreilles sur le combat, le combat, le combat...que lui seul mènerait, à la différence bien sûr de toutes les autres organisations ! Alors que quelques années auparavant, elle écrivait ceci : « Vous savez que nous nous battons becs et ongles pour la transformation des HSA en BMP, d'autant plus que dans nombre d'établissements des postes supprimés font apparaître plus de 18 heures en HSA dans la même discipline. » Mais ça c'était avant !

Ah, quand on veut brosser sans cesse les collègues dans le sens du poil et générer les peurs (souvenez-vous des 1607 heures que ce syndicat a agité comme un chiffon rouge avant les élections paritaires), il arrive que l'on effectue des virages à 180 degrés sans s'en rendre compte ! Et que l'on prenne ses adhérents pour des imbéciles...Avec des activistes de cet acabit, les proviseurs, le Recteur et le Ministère, doivent se frotter les mains !

* La deuxième organisation à voter contre l'abrogation est le Snalc ; elle écrivait en juillet 2015 : « Stop aux heures sup. Place à la revalorisation salariale...Le piège tentant de la mise en place des HSA a pour conséquence de supprimer des postes ou d'imposer des postes à complément de service ailleurs. Attention, ces heures supplémentaires ne comptent pas pour la retraite. Depuis le fameux « *travailler plus pour gagner plus* », les gouvernements sont les grands gagnants de ces « mesurette » : elles permettent la suppression de postes d'enseignants et le non-remplacement après un départ à la retraite... » Quelle lucidité ! Elle est pas belle la vie...

Le SNUEP-FSU et les heures supplémentaires

La FSU a voté en faveur de l'abrogation de l'indemnité de 500 € à l'année pour les collègues ayant effectué au moins 3 HSA. Comme toujours, nous assumons le vote de notre fédération car cette prime est contraire aux orientations et aux mandats que portent le SNUEP et la FSU. En effet, nous revendiquons des créations de postes, une amélioration de nos conditions de travail par une réduction du temps de travail et une augmentation de nos salaires.

Il n'aura échappé à personne que cette prime a été créée en septembre 2008, par Sarkozy, dans le fameux cadre du « travailler plus pour gagner plus. » Pour nous, les PLP, elle correspond pile poil à l'année de la généralisation du bac pro 3 ans, salué à l'époque comme une victoire par le syndicat des PLP qui se dit « majoritaire »...et pourtant rejeté par la majorité des PLP et leurs syndicats. Il ne faut surtout pas l'oublier, cette généralisation a tout de même généré plus de 6000 suppressions de postes. Les 500 € étaient donc peanuts par rapport aux 3 milliards d'économies réalisés sur le dos des PLP et, tenez-vous bien, aux plusieurs dizaines de milliards économisés par près de 80.000 suppressions de postes dans l'EN entre 2007 et 2012 (source Le Monde) !

Depuis 2012, entre 30.000 et 40.000 postes ont été recréés dans l'EN même s'il est difficile de s'y retrouver avec les chiffres du nombre de stagiaires. Et on attend la création de 1000 postes de PLP...C'est vraiment sur ces revendications de créations de postes que nos combats doivent porter car les actions que l'on ne mène pas sont effectivement perdues d'avance !

Revenons au « travailler plus pour gagner plus ». Sarkozy le revendique toujours dans ses écrits sur l'éducation. Il propose une augmentation de 25 % du temps de travail des enseignants et une économie de 100 milliards d'euros en ne remplaçant qu'un départ à la retraite sur deux. Du déjà vu. Et pour les PLP c'est un retour de plusieurs dizaines d'années en arrière quand ils effectuaient 21 heures en enseignement général et 26 heures puis 23 en enseignement pratique. Quand on sait que $\frac{3}{4}$ des enseignants du secondaire assurent des HS depuis les années 2007/2008, vous voyez le danger si l'on perdure dans la systématisation de ce système : la transformation des HS en heures définitives dans notre VS et ce pour une poignée de dollars de plus ! Enfin, ce sont surtout les agrégés et les profs de prépas qui en bénéficiaient...Nos conditions de travail se sont tellement dégradées que nos collègues PLP attendent avant tout des améliorations de travail, des augmentations de salaire sans allongement du temps de travail et la création de postes. Car n'oublions pas que les milliers de suppressions de postes et la multiplication des HS ont entraîné une dégradation du mouvement intra pour les titulaires (augmentation des distances pour obtenir un poste vacant) et une forte détérioration du mouvement des non titulaires. C'est donc pour améliorer tout cela que l'on doit se battre ENSEMBLE, sans démagogie !



Apprentissage : Ruptures de contrat

Les inspections générales de l'administration, des affaires sociales et de l'Education nationale ont été chargées de travailler sur la « *sécurisation des parcours des apprentis* ». **En clair, il s'agissait de corriger les dégâts des choix politiques.**

Les travaux des trois inspections sont mis en ligne sur le site de l'Inspection générale des affaires sociales et un groupe de travail a été constitué au sein du Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle. **Bon Courage !**

Plus les plans de relance de l'apprentissage passent, plus notre détermination est renforcée. Les Politiques n'ont pas une stratégie concernant l'enseignement professionnel et l'apprentissage. C'est pourquoi nous assistons à une série de tactiques politiciennes qui ressemblent à ce qui se fait pour la formation professionnelle d'une manière générale.

La publication de la DARES (janvier 2015) précise que 27 % des contrats d'apprentissage commencés en 2011-2012 ont été rompus avant leur terme théorique (taux de rupture). Le taux d'abandon réel de la voie de l'apprentissage s'élève à 21 % (des primo-entrants). Mais les taux d'abandons sont les plus importants pour les niveaux V et IV pour lesquels ils s'élèvent respectivement à 21,6 et 27,1 %.

Le Céreq interroge les bienfaits de l'apprentissage

" En termes d'accès à l'emploi comme de salaire, l'avantage des apprentis est très net mais surtout très variable selon les niveaux de diplôme", écrit le Céreq dans un nouveau Bref. "Pour les bacheliers professionnels, les écarts de chômage à trois ans de vie active, entre ex-apprentis et ex-lycéens sont de 13 points. Pour les sortants de l'enseignement supérieur, ces écarts sont de 6 points. Par exemple, pour les diplômés d'un master professionnel par la voie scolaire le taux de chômage est de 16% contre 10% pour ceux issus de l'apprentissage. Pour un niveau de diplôme donné, les apprentis perçoivent aussi des salaires plus élevés que les jeunes sortis de la voie scolaire". Mais les auteurs de l'étude indiquent les limites des comparaisons entre populations d'apprentis et de scolaires.

"L'avantage associé à l'apprentissage est ici interrogé dans la mesure où l'entrée dans ces formations en alternance est sélective. De ce fait, certaines populations socialement défavorisées bénéficient peu des avantages procurés par cette voie de formation. De plus, l'essor de l'apprentissage se trouve également interrogé parce qu'il tend à se développer dans les niveaux de formation les moins exposés au risque de chômage, ainsi que dans des filières offrant déjà les débouchés les plus favorables. Enfin, si l'apprentissage semble réduire le risque de chômage, il ne constitue pas pour autant un rempart contre la dégradation conjoncturelle du marché de l'emploi. La crise impacte doublement les jeunes en apprentissage : leur insertion se trouve largement détériorée et l'offre de contrats de la part des employeurs se raréfie. En effet, bien qu'en moins mauvaise posture que les scolaires, les apprentis ont souvent vu leurs taux de chômage, à trois ans de vie active, doubler d'une génération (2004) à l'autre (2010)".

Bac pro : arrêtons le massacre /Libération du 5 septembre 2016

Il est urgent de repenser l'accompagnement des étudiants de la filière professionnelle au sein de l'université où rien n'est fait pour optimiser leurs résultats.

Il fut un temps relativement proche où, à l'issue des divers baccalauréats professionnels, une nette majorité de ces diplômés du secondaire entraient dans le monde du travail. En 2000, ils furent 78 % à faire un tel choix, conformément à ce pourquoi avait été créé, au milieu des années 1980, ce baccalauréat : l'insertion professionnelle pour la grande majorité d'entre eux, la poursuite d'études dans le supérieur pour une minorité. Aujourd'hui, ils sont plus des deux tiers à choisir de prolonger leurs études, et ce chiffre ne cesse de croître, au grand dam de nombre d'employeurs qui voient ainsi se raréfier le potentiel de recrutement à ce niveau, notamment dans les secteurs du BTP, de la grande distribution et le commerce en général, les métiers de l'aide aux personnes, l'hôtellerie-restauration, les aides maternelles et aide-soignants. Ils sont fortement incités à poursuivre leurs études par les autorités ministérielles et leurs relais officiels - les conseillers d'orientation-psychologues, les documents publiés par l'Onisep (Office national d'information sur les enseignements et les professions...) -, la France ayant adhéré à l'objectif européen de tendre progressivement vers 50 % d'une tranche d'âge diplômée de l'enseignement supérieur.

Mais si les bacheliers professionnels aiment de plus en plus l'enseignement supérieur, celui-ci ne les apprécie guère. On les recrute au compte-gouttes dans les formations supérieures sélectives dont certaines (ou plusieurs) pourraient pourtant leur convenir (classes préparatoires, écoles à recrutement post-bac, filières universitaires sélectives, et même IUT). On continue manifestement d'y préférer les bacheliers généraux (surtout) et technologiques (dans une moindre mesure). Seules les formations conduisant aux BTS leur sont véritablement accessibles, mais c'est parce que le ministère use de son pouvoir de pression sur les lycées pour qu'on leur y réserve des quotas de places. Nombre d'entre eux sont refoulés vers les licences générales non sélectives qui ne leur conviennent guère. Et, à l'université, leurs résultats sont globalement médiocres : toutes filières confondues, moins d'un quart parvient à se doter d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Seuls 5% atteignent le grade de licence. Leur réussite est meilleure en IUT (45 %) et en BTS (59 %), mais toujours bien moindre que les taux de réussite des bacheliers technologiques (respectivement 65 % et 77 %) et généraux (82 % et 88 %). Que faire ? Le pire serait de laisser les choses en leur état actuel. A tort ou à raison, on ne reviendra probablement pas sur le principe d'un accroissement progressif de la part des bacheliers professionnels entrant dans l'enseignement supérieur, ces derniers constituant désormais le seul «vivier» susceptible de permettre d'atteindre l'objectif de 50 % d'une tranche d'âge diplômée de l'enseignement supérieur, les bacheliers généraux et technologiques entrant désormais dans le supérieur à près de 100 %. Mais à quoi bon si c'est pour continuer de constater que chaque année, les trois quarts des bacheliers pros y échouent ? Transformer des élèves qui ont le sentiment d'avoir réussi dans l'enseignement secondaire en des étudiants qui échouent si largement dans le supérieur n'est pas une politique acceptable. Il faut agir sans plus tarder.

1) En amont, il faut rendre plus polyvalents les programmes des classes conduisant aux divers baccalauréats professionnels, y faire une plus grande place aux enseignements généraux, questionner l'articulation des baccalauréats professionnels et technologiques. Parallèlement, il faudra rénover en profondeur des CAP (en deux ans après la classe de troisième) afin d'offrir en sortie de collège un débouché pour les élèves qui souhaitent opter pour un enseignement professionnel court, et permettre aux employeurs de continuer de recruter des jeunes issus de l'enseignement secondaire professionnel.

2) En aval, il conviendra de créer pour les bacheliers professionnels un plus grand nombre de classes préparatoires aux grandes écoles en trois ans (au lieu de deux), avec une première année centrée sur leur nécessaire remise à niveau. A l'université, à côté des licences fondamentalement générales qui ne leur conviennent pas, il faudra une «licence polytechnique» avec une politique de quotas de places réservées aux bacheliers professionnels (mais aussi technologiques).

3) Il faudra en outre faire pression sur les IUT, à l'égal de ce qui est fait pour les BTS en lycées, pour qu'ils accueillent un plus grand nombre de bacheliers professionnels.

4) Enfin, pour les bacheliers professionnels, on étalera sur trois ans des formations qui conduisent aux BTS et DUT, avec en première année un objectif de remise à niveau. On me rétorquera que de telles mesures coûteraient cher. C'est vrai, mais bien moins que le coût actuel de l'échec massif des bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur.